

## **RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES DE LA 7<sup>ème</sup> RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COOPÉRATION FINANCIÈRE**

Le Groupe de travail sur la Coopération Financière du COMCEC (GTCF) a tenu sa 7<sup>ème</sup> réunion le 20 octobre 2016 à Ankara / Turquie sous le thème de « l'Architecture financière islamique nationale et mondiale: problèmes et solutions possibles pour les Pays Membres de l'OCI ». Au cours de la réunion, les participants ont discuté de certaines questions stratégiques cruciales à la lumière des résultats principaux du rapport de recherche préparé spécifiquement pour la réunion et des réponses des Pays Membres aux questions de politiques envoyées par le BCC avant la réunion. En conséquence, le Groupe de Travail a présenté les conseils de politiques ci-dessous.

***Conseil de politique 1 : Élaborer / soutenir un cadre juridique de la finance islamique en examinant les lois financières islamiques, les régimes fiscaux, le cadre de règlement des différends et la loi sur les faillites***

**Justification:** Étant donné que les secteurs financiers sont liés par les lois et les règlements, il est essentiel de soutenir l'infrastructure légale pour les différents secteurs financiers islamiques. Différents segments du secteur financier islamique (banque, Takaful et marchés des capitaux) devraient disposer d'un environnement juridique propice à leurs opérations et réduisant les risques juridiques. En outre, il existe des incidences fiscales pour les produits financiers islamiques car ils sont assujettis à des transactions réelles telles que la vente, le crédit-bail et les partenariats dans les projets. Les lois fiscales relatives au revenu (bénéfice, retenue), aux transactions (gains en capital et droits de timbre) et aux biens et services (taxe sur la valeur ajoutée) doivent être ajustées en fonction de la neutralité fiscale. De plus, comme les tribunaux civils de la plupart des pays membres de l'OCI utilisent soit le droit commun, soit les lois civiles pour régler les différends, il est nécessaire d'aborder le cadre de règlement des différends pour les cas liés à la finance islamique. Alternativement, les centres d'arbitrage peuvent être utilisés pour les différends survenant dans le secteur financier islamique. Enfin, un cadre juridique de la faillite susceptible de traiter les insolvabilités et les résolutions impliquant le secteur financier islamique est nécessaire pour atténuer les risques juridiques.

***Conseil de politique 2 : Élaborer un cadre institutionnel de réglementation et de surveillance nécessaire pour les industries de services financiers islamiques (IFSI) en adoptant des normes élaborées par les institutions d'architecture financière islamique et en améliorant le cadre national***

**Justification :** Comme l'introduction des principes de la Charia modifie les risques naturels et le retour des transactions financières islamiques par rapport à leurs homologues conventionnels, le traitement réglementaire du premier serait différent par rapport au dernier. En tant que tel, il est nécessaire d'élaborer un cadre réglementaire sain pour les banques islamiques, le Takaful et les marchés des capitaux. À cet égard, les normes réglementaires élaborées par les organismes de normalisation des finances islamiques, y compris IFSB et AAOIFI. Dans les pays où le secteur financier islamique prend de plus en plus d'ampleur et devient systématiquement important, il devrait y avoir des départements / unités de réglementation distincts pour traiter des questions soulevées dans les différents secteurs financiers islamiques. Pour atténuer l'arbitrage

réglementaire, les exigences en matière de licences et de réglementation des institutions financières classiques et islamiques devraient être clairement définies et appliquées.

***Conseil de politique 3 : Établir un cadre de gouvernance solide en introduisant l'exigence de la gouvernance de la charia au niveau des institutions financières dans les lois financières islamiques et dans les règlements.***

**Justification** : Comme la conformité à la Charia est la principale caractéristique distinctive de la finance islamique, il est nécessaire d'avoir un cadre de gouvernance de la Charia pour s'assurer que les produits et les opérations des institutions financières islamiques ne contredisent pas les principes de la Charia. L'un des éléments clés de la mise en place d'un cadre de gouvernance saine de la Charia serait d'en faire une exigence légale / réglementaire. Cela peut être fait en introduisant l'exigence de la gouvernance Charia au niveau des institutions financières dans les lois ou dans les règlements financiers islamiques. Les régulateurs peuvent élaborer des directives spécifiques de gouvernance de la Charia que les banques doivent suivre. Entre autres, cela devrait inclure l'exigence d'un audit de la Charia pour s'assurer que toutes les opérations des institutions financières sont conformes à la Charia. De plus, l'existence d'un organe consultatif national indépendant peut aider à harmoniser les décisions de la Charia et à minimiser la diversité des fatwas qui créent des risques juridiques et de réputation. Le conseil consultatif national peut être établi par les régulateurs. L'un des rôles du conseil consultatif national est d'élaborer des paramètres ou des normes de la Charia pour les différents produits financiers islamiques. Cela renforcera l'harmonisation des pratiques financières islamiques au sein de la juridiction et réduira également les coûts de la gouvernance de la Charia au niveau organisationnel.

***Conseils de politique 4 : Améliorer la protection du consommateur et l'éducation financière en assurant la pleine divulgation dans les contrats de finance islamique et avoir des programmes d'éducation financière pour accroître la sensibilisation et le niveau de compréhension des transactions financières islamiques***

**Justification** : Un régime de protection des consommateurs robuste est nécessaire pour le développement d'un système financier sain. Il est nécessaire d'élaborer des lignes directrices précises sur la protection des consommateurs des institutions financières islamiques. Comme les produits financiers islamiques confèrent divers droits et obligations aux différentes parties du contrat, les lois et règlements doivent exiger que ces droits spécifiques soient protégés. Entre autres, la divulgation d'informations sur les contrats utilisés et leurs structures devrait notamment être divulguée auprès des consommateurs. Comme de nombreux consommateurs choisissent la finance islamique en raison de convictions religieuses, l'une des questions clés pour protéger les consommateurs du secteur financier islamique serait non seulement d'assurer la conformité à la Charia, mais sa divulgation complète. Une question connexe du côté de la demande est d'avoir des programmes de littératie financière pour accroître la sensibilisation et le niveau de compréhension des transactions financières islamiques. Les produits financiers islamiques sont nouveaux pour le consommateur dans la plupart des juridictions et il est nécessaire d'éduquer les consommateurs quant aux caractéristiques de ces produits. Outre l'introduction des concepts de finance islamique dans les programmes scolaires et collégiaux, les différentes parties prenantes telles que les régulateurs, les institutions financières et les associations commerciales de finance

islamique peuvent utiliser diverses méthodes pour diffuser les connaissances sur les produits et services financiers islamiques.

***Conseil de politique 5 : Développer une infrastructure de liquidité pour le secteur financier islamique en émettant des instruments de liquidité conformes à la Charia, en développant un marché monétaire islamique actif et en garantissant au prêteur du dernier ressort d'offrir des services conformes à la Charia.***

**Justification :** La plupart des institutions financières ont besoin de facilités de liquidité qu'elles peuvent utiliser en cas de besoin. L'infrastructure de liquidité peut être renforcée en fournissant des instruments conformes à la Charia, des marchés et des facilités pour les institutions financières islamiques. Cela nécessiterait de développer et d'émettre des instruments de liquidité conformes à la Charia que les institutions financières islamiques peuvent utiliser soit pour placer des fonds excédentaires, soit pour acquérir des fonds lorsque cela est nécessaire. Il peut être nécessaire de proposer des instruments liquides conformes à la Charia qui satisfont aux conditions de liquidité de haute qualité des nouvelles exigences de liquidité de Bâle III. Ces instruments de liquidité peuvent être émis soit par le gouvernement, soit par des institutions financières. Il est également nécessaire de développer un marché monétaire actif qui utiliserait certains de ces instruments pour répondre aux besoins de liquidité à court terme de manière organisée. Cette plateforme peut être établie par le gouvernement dans les pays où la finance islamique est dans ses premiers stades de développement. Enfin, un prêteur de dernier ressort conforme à la Charia serait nécessaire pour que les institutions financières islamiques puissent bénéficier de la facilité de liquidité en cas d'urgence.

**Instruments visant à réaliser les conseils de politiques :**

**Groupe de Travail sur la Coopération Financière du COMCEC :** Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait faire des délibérations plus détaillées sur les domaines politiques susmentionnés.

**Financement du projet du COMCEC :**

Dans le cadre du financement du projet du COMCEC, le Bureau de coordination du COMCEC appelle à des projets chaque année. Avec le financement du projet du COMCEC, les pays membres participant aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale qui seront financés par des subventions du Bureau de coordination du COMCEC. Pour les domaines politiques susmentionnés, les pays membres peuvent recourir au financement du projet du COMCEC et le Bureau de coordination du COMCEC peut financer les projets réussis à cet égard. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, de programmes de formation, de visites d'étude, d'échanges d'experts, d'ateliers et de préparation d'études analytiques, d'évaluations des besoins et de matériel / documents de formation, etc.